



# Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :  
1077989 T

**NOUS CONTACTER :**

Nous téléphoner :

**3230** > Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :

Caf de Paris  
75656 PARIS CEDEX 13

Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

751

Madame ADEL SHAYKHULOVA  
QUATRIEME PORTE FACE GAUCHE  
9 RUE MORAND  
75011 PARIS

Le 19/06/2021

Le directeur de la Caf de Paris certifie que :

ADEL SHAYKHULOVA, née le 06/11/1993

a perçu les prestations suivantes pour les mois de **septembre 2020 à mai 2021** :

PRESTATIONS	MONTANT
<b>septembre 2020</b>	
Allocation de logement <sup>1</sup>	207,00 €
Revenu de solidarité active <sup>2</sup>	497,01 €
<b>Soit au total</b>	<b>704,01 €</b>
1. Montant versé à : L IMMOBILIÈRE GONCOURT	
2. Éléments de calcul du Rsa : - Montant forfaitaire : 564,78 €	
<b>octobre 2020</b>	
Allocation de logement <sup>1</sup>	208,00 €
1. Montant versé à : L IMMOBILIÈRE GONCOURT	
<b>novembre 2020</b>	
Allocation de logement <sup>1</sup>	159,00 €
Prime exceptionnelle PSA <i>rappel sur la période de 01/11/2020 à 30/11/2020</i>	150,00 €
<b>Soit au total</b>	<b>309,00 €</b>
1. Montant versé à : L IMMOBILIÈRE GONCOURT	

---

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 190620211258 3700370006  
NAT11B MAT 1077989 T -  
PAGE 1/2 IDX B 1041101 V 751 -



\*10779891041100000000\*

décembre 2020

Allocation de logement <sup>1</sup>

159,00 €

1. Montant versé à : L'IMMOBILIERE GONCOURT

janvier 2021

Allocation de logement <sup>1</sup>

159,00 €

1. Montant versé à : L'IMMOBILIERE GONCOURT

février 2021

Allocation de logement <sup>1</sup>

159,00 €

1. Montant versé à : L'IMMOBILIERE GONCOURT

mars 2021

Allocation de logement <sup>1</sup>

159,00 €

1. Montant versé à : L'IMMOBILIERE GONCOURT

avril 2021

Allocation de logement <sup>1</sup>

159,00 €

1. Montant versé à : L'IMMOBILIERE GONCOURT

mai 2021

Allocation de logement <sup>1</sup>

159,00 €

1. Montant versé à : L'IMMOBILIERE GONCOURT

- Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de Paris.

*Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.*

**Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).**

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 190620211258 3700370006  
NAT11B MAT 1077989 T -  
PAGE 2/2 IDX B 1041101 V 751 -



\*10779891041100000000\*